

VOIRIE

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 JUIN 2002**

N° 2002-126

**8/ DISSIMULATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES
RUE DE LA CHARRIERE ET RUE DU PORT DE MARNE**

Rapporteur :M. BARBEROUSSE

Par courrier du 13 mai 2002, France TELECOM a fait parvenir aux services municipaux les conventions de dissimulation des réseaux de télécommunication.

Elles prévoient la prise en charge par la ville des travaux de génie civil à réaliser, y compris la fourniture du matériel et par France Télécom du câblage, de la surveillance et des frais de génie civil.

Aucune participation financière n'est prévue par France Télécom.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Equipement et Travaux du 4 juin 2001

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2002

OUI l'exposé qui précède.

ADOpte les propositions de répartition de travaux exposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de dissimulation des réseaux de télécommunications

DIT que la part restant à la charge de la ville, pour la rue de la Charrière et rue du Port de Marne seront imputées au budget primitif 2002 au compte nature 231.5, sous fonction 90822, opérations n° 60-1560-00 et 60-7000-00

**Le Rapporteur,
Signé : M. BARBEROUSSE**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROC
Certifié exécutoire compte
tenu de la réception à la Préfecture le **16**
juillet 2002
et de la date de publication le **16 Juillet 2002**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE